

R A P P O R T

du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry concernant le crédit d'engagement urgent de CHF 80'000.- pour l'installation d'un système de détection incendie à l'Hôtel-de-Ville

Résumé

*Il s'agit d'un rapport expliquant la nécessité de sécuriser le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville avec la pose d'un système de détection incendie, en raison notamment de l'installation des bureaux de l'office régional d'état civil du district de Boudry. Le crédit prévu au budget des investissements pour certaines rénovations au sein de ce bâtiment sera utilisé à cette fin, toutefois par manque de temps à disposition, **le Conseil communal a décidé d'appliquer l'article 6 du Règlement Communal sur les Finances (RCF). A cet effet il a reçu l'aval de la Commission de Gestion et des Finances dans sa séance du 25 septembre 2017.***

Rapport n° : CG-0290.600-1
Date : 06.11.2017
Dicastère : Bâtiments

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Choix de la procédure

A la suite du déménagement de notre administration dans les locaux du Pré-du-Chêne, c'est l'Etat civil régional du district de Boudry qui va prendre place au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville et ce au 1^{er} décembre de cette année.

Les exigences légales en matière de protection de documents exigent une sécurisation de ces derniers, raison pour laquelle nous nous trouvons dans l'obligation de mettre notre bâtiment en conformité dans les plus brefs délais. On relèvera au passage que de telles mesures auraient sans doute dû être envisagées depuis de longues années pour assurer la sécurité de nos propres documents.

Nous avons, par conséquent, dû prendre des mesures urgentes pour permettre à l'Etat civil de pouvoir s'installer dans nos murs en toute légalité. A cet effet et en raison des délais imposés, nous avons décidé d'utiliser la marge de manœuvre qui nous est laissée en appliquant la teneur de l'article 6 du Règlement Communal sur les Finances et qui définit la notion de crédit urgent.

Conformément à la procédure, nous avons soumis un rapport à la Commission de Gestion et des Finances et obtenu son aval dans sa séance du 25 septembre 2017, pour engager ce crédit d'investissement.

Par mesure de simplification et estimant que le détail des coûts et des travaux à effectuer y sont clairement exposés, vous trouverez dans les pages à suivre, le rapport tel qu'il a été soumis à la Commission de Gestion et des Finances. Celui-ci comportait un choix sur l'ampleur des travaux à réaliser rapidement, ce dernier influençant la procédure, à savoir la prise en charge du crédit sur les compétences du Conseil communal pour une installation réduite aux seuls locaux occupés par l'état civil, ou l'application de l'article 6 RCF. C'est bien sur cette dernière solution que la Commission de Gestion et des Finances s'est déterminée à l'unanimité.

Extrait du PV de la Commission de Gestion et des Finances du 25 septembre 2017

4. Rapport à la Commission de gestion et des finances concernant les coûts de déménagement de l'office de l'Etat civil régional du district de Boudry à l'Hôtel-de-Ville

Le rapport présenté par le Conseil est très bien accueilli par les membres de la commission qui en soulignent la qualité, la facilité de lecture et la transparence des arguments présentés. Un commissaire précise que c'est ce type de rapport qui est attendu.

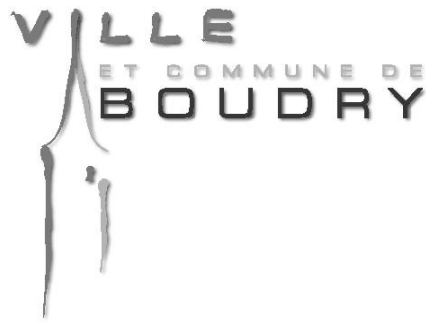
Quelques discussions ont lieu concernant le fait qu'une seule offre ait été demandée. La commission est un peu partagée sur ce fait, qui se justifie toutefois par les impératifs de timing et également par la parfaite connaissance des lieux que possède l'entreprise qui a été sollicitée. En raison de la durée des travaux prévus, il est peu probable que le service des bâtiments puisse encore requérir d'autres offres.

Le Conseil communal souligne encore le fait que le montant demandé correspond exactement à ce qui avait été prévu au budget des investissements pour des travaux, certes différents (sanitaires) au sein du même immeuble et qui pourront être effectués par la suite, aucune urgence n'étant de mise.

Au vote la commission se détermine à l'unanimité en faveur de la solution consistant à accorder un crédit urgent de CHF 80'000.- au Conseil communal afin d'effectuer les travaux nécessaires à la pose d'un système de détection incendie dans l'ensemble du bâtiment.

Un rapport sera présenté par la suite au Conseil général, pour la forme et pour respecter le RCF et la LFinEC.

Le Conseil communal remercie la commission de la confiance qu'elle lui accorde.



R A P P O R T

A la Commission de gestion et des finances concernant les coûts de déménagement de l'office de l'état civil régional du district de Boudry à l'Hôtel-de-Ville

Résumé

Il s'agit d'un rapport expliquant la nécessité de sécuriser le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville avec la pose d'un système de détection incendie, en raison de l'installation des bureaux de l'office régional d'état civil du district de Boudry. Le crédit prévu au budget des investissements pour certaines rénovations au sein de ce bâtiment serait utilisé à cette fin, toutefois par manque de temps à disposition, le Conseil communal souhaite consulter la Commission de gestion et des finances pour pouvoir appliquer un des articles du RCF.

Date : 11 septembre 2017

Monsieur le Président,
Messieurs,

Préambule

En avril dernier, nos services administratifs ont quitté l'Hôtel-de-Ville pour s'installer dans les locaux laissés vacants par Eli10 SA. On ne manquera pas de relever au passage que ce projet est un succès, tant les locaux du Pré-du-Chêne se révèlent parfaitement adaptés à notre personnel et à leurs activités. Le gain escompté concernant une optimisation notoire de la collaboration entre nos différents services est clairement avéré, sans oublier les facilités offertes aux Conseillers communaux de milices que nous sommes, de pouvoir disposer dorénavant de l'ensemble du personnel sous un même lieu. Si certains usagers se plaignent de l'éloignement du centre ville, en règle générale, ce changement semble avoir été bien accepté par les habitants de notre commune qui profitent à contrario d'avantages comme la proximité direct d'un arrêt de bus et de places de parc en nombre suffisant.

Ce déplacement était une première phase, la seconde étant de rapatrier l'office régional de l'état civil du district de Boudry dans les locaux dorénavant à disposition à l'Hôtel-de-Ville, actuellement logés dans l'immeuble voisin. Cela permettra notamment de valoriser nos locaux, en percevant une location égale à celle payée jusqu'alors rue Louis-Favre 39 (pour des surfaces pratiquement identiques).

Toutefois, nous devons faire face à un certain nombre d'obligations en termes de sécurité, afin de pouvoir loger ce service dans notre bâtiment et de répondre aux nouvelles normes en vigueur. Si la plupart des exigences ont déjà pu être réglées, la sauvegarde des documents en matière de protection incendie doit être garantie, ce que la situation actuelle ne permet pas, pas plus d'ailleurs concernant nos propres archives « anciennes », conservées dans les sous-sols du bâtiment et qu'aucune mesure ne permet de sécuriser à ce jour. D'ailleurs, la centrale de chauffe est attenante au local où se trouve nos archives communales et n'est équipée, à ce jour, d'aucun système de détection feu. Il est à relever qu'en date du 11 mars 2017 un début d'incendie aurait pu avoir des conséquences plus importantes.

Placé devant une certaine urgence, l'état civil devant être relocalisé d'ici la fin de cette année, ce rapport a pour objectif de décider des mesures à prendre et de leur financement pour sécuriser nos locaux.

Données

a) Investissement

Au préalable il convient de rappeler qu'un montant de CHF 80'000.- a été porté au budget des investissements 2017 pour des travaux d'aménagement à l'Hôtel-de-Ville, respectivement d'isolation et de réfection des sanitaires. Ces travaux ne seront pas effectués cette année, essentiellement en raison de l'engagement total du service concerné pour la réalisation du projet de bâtiment parascolaire et en lien également avec certaines incertitudes sur l'affectation générale du bâtiment à futur. Il faut également relever que le montant de CHF 60'000.- inscrit au même budget pour la réorganisation des locaux (dans les faits le déménagement de l'administration au Pré-du-Chêne), a été ramené à CHF 50'000.- et a fait l'objet d'un arrêté du Conseil communal prenant en charge ce montant sur ses compétences, conformément à l'article 10 RCF et après en avoir informé la Commission de Gestion et des Finances conformément à la procédure.

b) Locaux

Actuellement, l'office dispose d'une surface de bureaux de 89m² (une grande pièce) et de 3 places de parc. Un local pour ses archives est déjà à disposition à l'Hôtel-de-Ville depuis quelques années, il ne

respecte en aucun cas les dispositions sécuritaires exigées en matière de protection incendie. La relocalisation à l'Hôtel-de-Ville permettra à l'office de disposer d'une surface équivalente (87m²) au rez-de-chaussée, mais dans trois pièces séparées, soit l'ancienne réception du Contrôle des habitants, l'actuelle salle du Conseil communal (ce dernier s'installera dans l'ancien bureau de l'administrateur et occupera également celui du secrétariat) ainsi que la salle 4 (Oscar-Huguenin), essentiellement dévolue au stockage de documents. Le fait de disposer de trois pièces indépendantes facilitera le travail des deux collaboratrices, permettant de garantir une parfaite confidentialité lors d'entretiens avec les usagers de l'office. A noter que de légères transformations sont en cours dans les locaux ex-contrôle des habitants et sont financés par le biais du budget de fonctionnement.

c) Recensement architectural

Le recensement architectural du Canton de Neuchâtel place l'Hôtel-de-Ville en catégorie 1 avec la note de 2¹, soit « intérêt évident : présentant au moins par un aspect des qualités indéniables ».

Au-delà ce recensement, notre Hôtel-de-Ville est un bâtiment digne de protection compte tenu de sa valeur historique et émotionnel pour notre commune. Comme mentionné auparavant, nos archives les plus anciennes y sont déposées dans les sous-sols, les conditions de conservations étant jugées tout à fait bonnes par notre archiviste. Elles y resteront, car un déplacement au Pré-du-Chêne n'est pas envisageable pour une question de place et surtout de température et d'hygrométrie qui risquerait de les mettre en péril.

d) Exigences légales

Les locaux des offices d'état civil doivent répondre à certains impératifs ordonnés par la Confédération, **essentiellement afin de garantir la sauvegarde et la confidentialité des données** (art. 82 OEC). Si certains ont pu rapidement trouver des solutions (accès informatique, accès physique aux locaux par exemple, accès aux personnes à mobilité réduite), **c'est bien la protection contre les risques d'incendie qui se doit d'être solutionné.**

Les alternatives

Actuellement, les documents sont stockés dans des armoires métalliques non protégées mais les locaux rue Louis-Favre 39 sont équipés de détecteurs d'incendie.

Par conséquent deux solutions s'offrent à nous pour équiper, conformément aux normes, les futurs bureaux de l'état civil :

- a) L'achat d'une trentaine d'armoires anti-feu
- b) L'installation d'un système de détection incendie

La solution « a » revient environ à CHF 50'000.-. Si c'est, à priori, la moins coûteuse, elle comporte plusieurs désavantages notoires. Le premier est qu'en cas de fusion des offices d'état civil, un sujet parfois discuté mais certes très loin d'aboutir, ce dernier pourrait un jour quitter les lieux. Nous nous retrouverions alors avec du mobilier spécifique qui ne trouverait guère d'utilité dans nos différents services. Par ailleurs, et même si nous n'avons pas étudié précisément un éventuel impact, nous nous sommes interrogés sur les capacités de nos planchers à supporter pareil charge (environ 300 kg par armoire). Enfin, cette solution ne résout pas la problématique de nos propres archives.

La solution « b » présente clairement des avantages imparables. Outre le fait qu'elle pallie aux inconvénients cités ci-dessus, elle permet en particulier de sécuriser l'ensemble, ou partie du bâtiment. Par ailleurs, elle permet de réutiliser sans autre investissement toutes les armoires

¹ Echelle de 0 à 9, 0 étant la plus élevée

propriété de l'état civil. Cela n'est clairement pas un luxe pour cette bâtisse historique et nous serions tentés d'avancer que cette mesure aurait sans doute dû être prise il y a bien des années déjà pour assurer la sécurité générale du lieu. Par contre elle se trouve être considérablement plus couteuse. A la réflexion, nous n'avons aucun doute et notre choix s'est porté sur cette solution.

Financement de la solution « b »

Le devis, que vous trouverez en annexe, se monte à CHF 78'000.- pour une installation dans l'ensemble du bâtiment, du sous-sol aux combles. Une installation partielle est possible afin de ne sécuriser, pour le moment, que les sous-sols et le rez-de-chaussée où se trouvera l'office de l'état civil. Il est important de relever que nous pourrions compter sur une subvention de l'ECAP à hauteur de 20% dans ces deux cas de figure.

	Coûts totaux	Subvention ECAP (20%)	Coûts réels
Totalité des travaux effectués	CHF 78'000.00	Env. CHF 15'000.00	CHF 63'000.00
Travaux partiels (1 ^{er} sous-sol, 2 ^{ème} sous-sol et rez-de-chaussée)	CHF 54'000.00	Env. CHF 10'000.00	CHF 44'000.00

Si cet investissement n'est pas prévu au budget des investissements, il convient de rappeler les considérations de la page 1 relatives aux investissements, à savoir qu'un montant avait été prévu pour des rénovations à l'Hôtel-de-Ville, toutefois sans lien direct avec la protection incendie, et que ces travaux ne seront pas réalisés cette année. Il s'agit donc en termes d'investissements pur, d'un changement de projet pour le même objet.

Toutefois nous nous trouvons devant un impératif de timing qui nous empêche de présenter une demande de crédit devant le Conseil général, la date en réserve du 6 novembre et compte tenu des délais référendaires, ne permettant pas d'envisager les travaux dans les délais nécessaires.

Il est utile de remémorer les articles de notre Règlement Communal sur les Finances (RCF) :

Art. 6 : Crédit urgent

¹Le Conseil communal peut, avant même l'octroi du crédit, engager une dépense urgente et imprévisible qui dépasse ses compétences financières moyennant l'accord préalable de la Commission des finances.

²Le Conseil communal soumet ces dépenses à l'accord du Conseil général au cours de la première session qui suit leur engagement.

³Il expose dans un rapport les raisons pour lesquelles il a adopté cette procédure.

Et :

Art. 10 : Compétences et procédure

¹Le Conseil communal peut ouvrir un nouveau crédit d'engagement ou décider un crédit complémentaire jusqu'à un montant de CHF 50'000.-, dans la limite de CHF 150'000.- par exercice.

Dès lors et convaincu de la nécessité d'engager tout ou partie des travaux, non seulement en raison des contraintes de l'Etat civil mais également dans l'intérêt de la sécurité de notre patrimoine, nous nous trouvons devant deux possibilités :

- a) Obtenir de la Commission de gestion et des finances l'accord nécessaire pour procéder à l'entier des travaux selon l'article 6 RCF.

- b) Passer par un arrêté du Conseil communal conformément à l'art. 10 RCF et engager les moyens permettant de procéder à une pose partielle dans les limites des compétences accordées dans ce cas de figure.

Vous trouverez en annexe le devis produit pour la pose de ce système.

Recettes

Les surfaces louées étant équivalentes à celle occupées actuellement par l'office, nous pouvons tenir les engagements pris auprès de la Commission d'Etat civil, à savoir que le loyer du bail ne serait pas supérieur à celui en cours. C'est donc un loyer net annuel de CHF 21'072.- qui sera facturé plus un acompte de charge de CHF 1'900.-. A cela s'ajoute les CHF 960.- déjà facturés pour le local d'archive. A l'exception de ce dernier montant, c'est donc une recette supplémentaire de CHF 22'972.- (sachant que jusqu'alors les charges de nos propres services n'étaient pas comptabilisées) qui viendra s'inscrire dès le prochain budget. Il faut relever que les charges de l'office sont réparties entre les différentes communes du district. L'investissement sera donc rapidement amorti grâce à ces revenus supplémentaires.

Conclusion

Conscient qu'il s'agit d'un choix délicat, nous souhaitons entendre la Commission de gestion et des finances sur ce sujet, tout en précisant que pour d'évidentes raisons de rationalisation des coûts et d'efficience s'agissant de la sécurité du bâtiment, notre préférence penche sans réserve pour la sécurisation totale du bâtiment. Toutefois et pour toutes les raisons avancées dans ce rapport, nous avons besoin de votre soutien et de votre aval pour aller dans ce sens.

Nous vous remercions de l'attention portée à ce rapport.

Boudry, le 11 septembre 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le secrétaire

Daniel Schürch

Jean-Michel Buschini

Annexes :

- Devis de l'entreprise Quirici Frères SA
- Fiche du recensement architectural du canton de Neuchâtel
- Plan des locaux utilisés par l'Etat civil (en bleu)

Ville et Commune de Boudry
M.Ritter
Addoz 68
2017 Boudry

Offre	2017209
--------------	----------------

N. Réf M.Scarselli -

Projet 100001 Date 28.08.2017 Page 1

Numéro	Texte	Quantité	Un	Prix unitaire	Montant
--------	-------	----------	----	---------------	---------

Concerne: Hôtel de ville, Louis-Favre 37 à Boudry.

Offre budgétaire pour la réalisation du système de détection incendie dans le bâtiment selon entretien sur place avec la société Siemens.

01 **Détection incendie**

01.1 **Prestation de la société Siemens**

a **Matériels**

Comprenant:
centrale de détection
détecteur automatique
indicateur d'action
déclencheur manuel
moyen d'alarme
appareils de contrôle et de
réserve
transmission d'alarme

TOTAL Matériels 15'055.22

b **Main-d'oeuvre**

Plan d'orientation pour
l'intervention des pompiers,
montage et raccordement de la
centrale, mise en service et
traitement technique

TOTAL Main-d'oeuvre 5'500.00

TOTAL Prestation de la société Siemens 20'555.22

TOTAL Détection incendie 20'555.22

02 **Prestaion Quirici-Frères SA**

Le quantitatif sera ajusté selon métré effectif.

Offre		2017209		Date	28.08.2017	Page	2
Numéro	Texte	Quantité	Un	Prix unitaire	Montant		
02.01	<u>Préparatif</u>						
	Estimatif: manutention du matériel reçu par la société Siemens. Démarches administratives						
	TOTAL Préparatif						477.75
02.02	<u>Centrale</u>						
A	<u>Alimentation 230V</u>						
	1 ligne pour prise 230V						
	Percement par forage: Ø jusqu'à 30mm, longueur jusqu'à 200mm, Limite responsabilité à appliquer: 50211200 CI23						
	Ligne sans halogène pour prise avec appareil 230V 16A, longueur de ligne plus de 5 jusqu'à 10m						
	Estimatif: modification dans le tableau électrique						
	TOTAL Alimentation 230V						380.35
b	<u>Participation à l'installation de la centrale</u>						
	Canal d'installation en PVC, lxh = 150x60mm CI12						
	Angle plat pour canal d'installation en PVC, lxh = 150x60mm CI11						
	Estimation: création d'ouverture dans le mur afin de créer le passage dans le couloir						
	TOTAL Participation à l'installation de la centrale						592.60
c	<u>Transmission d'alarme</u>						
	1 ligne pour réseau LAN 1 ligne pour antenne GSM						
	Ligne pour prise (Link-CUC) classe EA, Cat 6A non blindée, mesure de qualité et documentation comprises, longueur de ligne plus de 10 jusqu'à 25m						

Offre		2017209		Date 28.08.2017	Page 3
Numéro	Texte	Quantité	Un	Prix unitaire	Montant

Fourniture de matériel électrique (1).
Module monocanal p.barre DIN
35mm DRM45

Fourniture de matériel électrique (1).
Module de raccordement cat.6a
1RJ45/u s.Snap In

Raccordement de câble CUC
non blindé CI71

Mesure bidirectionnelle pour
1 Link CUC, utilisable jusqu'à
20 mesures,
remise de la documentation

Câble Patch U/UTP
Cat.6 ISO/IEC, RJ45-RJ45,
longueur jusqu'à 2m CI71

Percement par forage:
Ø jusqu'à 30mm,
longueur jusqu'à 200mm,
Limite responsabilité
à appliquer: 502111200 CI22

Installation tube vide
pour prise courant faible
avec boîte d'encastrement et
plaque de recouvrement vierge

Estimation: tirage du câble
coax pour l'antenne GSM

TOTAL Transmission d'alarme

1'434.10

d

Feu à éclat

Ligne pour appareil d'alarme
acoustique ou optique de
détection incendie ou
similaire, comprenant:
- appareil (M+R),
longueur de ligne plus de
10 jusqu'à 25m,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100

Montage et raccordement de
luminaire apparent normal
(à difficulté de montage
moyenne en raison de poids,
dimension ou accessoires),
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100 CI12

TOTAL Feu à éclat

422.15

Offre		2017209		Date	28.08.2017	Page	4
Numéro	Texte	Quantité	Un	Prix unitaire	Montant		

TOTAL Centrale **2'829.20**

02.03 **Rez-de-chaussée**

a **Canalisation**

Canal d'installation en PVC,
lxh = 60x40mm CI12

Estimation: percement de gros
mur.

TOTAL Canalisation **1'236.65**

b **Distribution**

1 alimentation depuis la centrale
12 lignes pour détecteur feu
7 lignes pour lampe témoin
2 lignes pour klaxon
2 lignes pour indicateur

Ligne Bus ou données avec
2 fils, raccordements inclus,
longueur de ligne plus de
10 jusqu'à 25m,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100

Ligne pour détecteur incendie,
comprenant:
- socle (M+R) sans cartouche,
longueur de ligne plus de
10 jusqu'à 25m,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100

Montage de cartouche de
détecteur d'incendie,
montage du socle non compris,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100 CI11

Percement par forage:
Ø jusqu'à 30mm,
longueur plus de 200
jusqu'à 400mm,
Limite responsabilité
à appliquer: 502111200 CI23

Découpe de matière synthétique
Ø jusqu'à 60mm, épaisseur
du matériau jusqu'à 10mm CI32

Plaque d'obturation ENC Gr.1
CI20

Offre		2017209		Date	28.08.2017	Page	5
Numéro	Texte	Quantité	Un	Prix unitaire	Montant		

Mini-canal en PVC,
lxh jusqu'à 20x20mm CI12

Ligne pour indicateur feu,
comprenant:
- indicateur (M+R),
longueur de ligne jusqu'à 10m,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100

Ligne pour appareil d'alarme
acoustique ou optique de
détection incendie ou
similaire, comprenant:
- appareil (M+R),
longueur de ligne plus de
10 jusqu'à 25m,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100

Montage et raccordement
d'appareil d'alarme AP IPX4
acoustique pour détection
incendie,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100 CI12

Ligne pour poussoir feu,
comprenant:
- poussoir (M+R),
longueur de ligne plus de
10 jusqu'à 25m,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100

Estimatif: dépose et repose
des couvercles, repérage des
différents passages entre les
pièces et les étages. Travaux
d'adaptation. Percements

TOTAL Distribution

9'528.90

TOTAL Rez-de-chaussée

10'765.55

02.04

1er sous-sol

a

Canalisation

Canal d'installation en PVC,
lxh = 60x40mm CI12

Offre **2017209**

Date 28.08.2017

Page 6

Numéro	Texte	Quantité	Un	Prix unitaire	Montant
--------	-------	----------	----	---------------	---------

Percement par forage:
 Ø jusqu'à 30mm,
 longueur plus de 200
 jusqu'à 400mm,
 Limite responsabilité
 à appliquer: 502111200 CI23

TOTAL Canalisation

578.30

b

Distribution

1 ligne d'alimentation
 5 lignes pour détecteur feu
 3 lignes pour lampe témoin
 1 ligne pour klaxon
 1 ligne pour indicateur

Ligne Bus ou données avec
 2 fils, raccordements inclus,
 longueur de ligne plus de
 10 jusqu'à 25m,
 Mise en service non comprise
 à appliquer: 502111100

Ligne pour détecteur incendie,
 comprenant:
 - socle (M+R) sans cartouche,
 longueur de ligne plus de
 10 jusqu'à 25m,
 Mise en service non comprise
 à appliquer: 502111100

Montage de cartouche de
 détecteur d'incendie,
 montage du socle non compris,
 Mise en service non comprise
 à appliquer: 502111100 CI11

Percement par forage:
 Ø jusqu'à 30mm,
 longueur plus de 200
 jusqu'à 400mm,
 Limite responsabilité
 à appliquer: 502111200 CI23

Découpe de matière synthétique
 Ø jusqu'à 60mm, épaisseur
 du matériau jusqu'à 10mm CI32

Plaque d'obturation ENC Gr.1
 CI20

Mini-canal en PVC,
 lxh jusqu'à 20x20mm CI12

Offre		2017209		Date	28.08.2017	Page	7
Numéro	Texte	Quantité	Un	Prix unitaire	Montant		

Ligne pour indicateur feu,
comprenant:
- indicateur (M+R),
longueur de ligne jusqu'à 10m,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100

Ligne pour appareil d'alarme
acoustique ou optique de
détection incendie ou
similaire, comprenant:
- appareil (M+R),
longueur de ligne plus de
10 jusqu'à 25m,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100

Montage et raccordement
d'appareil d'alarme AP IPX4
acoustique pour détection
incendie,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100 C112

Ligne pour poussoir feu,
comprenant:
- poussoir (M+R),
longueur de ligne plus de
10 jusqu'à 25m,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100

Estimatif: dépose et repose
des couvercles, repérage des
différents passages entre les
pièces et les étages. Travaux
d'adaptation. Percements

TOTAL Distribution 5'249.70

TOTAL 1er sous-sol 5'828.00

02.05 **2ème sous-sol**

a **Canalisation**

Canal d'installation en PVC,
lxh = 60x40mm C112

Angle intérieur pour canal
d'installation en PVC,
lxh = 60x40mm
127351042

Angle intérieur LF 40060/61.
Hager AG C111

Offre **2017209**

Date 28.08.2017

Page 8

Numéro	Texte	Quantité	Un	Prix unitaire	Montant
--------	-------	----------	----	---------------	---------

Estimation: percement de gros mur

TOTAL Canalisation

1'355.60

b **Distribution**

1 alimentation depuis la centrale
9 lignes pour détecteur feu
7 lignes pour lampe témoin
1 ligne pour klaxon
2 lignes pour indicateur

Ligne Bus ou données avec
2 fils, raccordements inclus,
longueur de ligne plus de
10 jusqu'à 25m,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100

Ligne pour détecteur incendie,
comprenant:
- socle (M+R) sans cartouche,
longueur de ligne plus de
10 jusqu'à 25m,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100

Montage de cartouche de
détecteur d'incendie,
montage du socle non compris,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100 C11

Percement par forage:
Ø jusqu'à 30mm,
longueur plus de 200
jusqu'à 400mm,
Limite responsabilité
à appliquer: 502111200 C123

Découpe de matière synthétique
Ø jusqu'à 60mm, épaisseur
du matériau jusqu'à 10mm C132

Plaque d'obturation ENC Gr.1
C120

Mini-canal en PVC,
lxh jusqu'à 20x20mm C112

Ligne pour indicateur feu,
comprenant:
- indicateur (M+R),
longueur de ligne jusqu'à 10m,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100

Offre	2017209	Date 28.08.2017	Page 9		
Numéro	Texte	Quantité	Un	Prix unitaire	Montant

Ligne pour appareil d'alarme acoustique ou optique de détection incendie ou similaire, comprenant:
- appareil (M+R),
longueur de ligne plus de 10 jusqu'à 25m,
Mise en service non comprise à appliquer: 502111100

Montage et raccordement d'appareil d'alarme AP IPX4 acoustique pour détection incendie,
Mise en service non comprise à appliquer: 502111100 CI12

Ligne pour poussoir feu, comprenant:
- poussoir (M+R),
longueur de ligne plus de 10 jusqu'à 25m,
Mise en service non comprise à appliquer: 502111100

Estimatif: dépose et repose des couvercles, repérage des différents passages entre les pièces et les étages. Travaux d'adaptation. Percements

TOTAL Distribution 8'207.80

TOTAL 2ème sous-sol 9'563.40

02.06 **1er étage**

a **Canalisation**

Canal d'installation en PVC,
lxh = 60x40mm CI12

Angle intérieur pour canal d'installation en PVC,
lxh = 60x40mm
127351042

Angle intérieur LF 40060/61.
Hager AG CI11

Estimation: percement de gros mur

TOTAL Canalisation 1'305.90

b **Distribution**

1 alimentation depuis la centrale

Offre

2017209

Date 28.08.2017

Page 10

Numéro	Texte	Quantité	Un	Prix unitaire	Montant
	<p>14 lignes pour détecteur feu 10 lignes pour lampe témoin 3 lignes pour klaxon 1 ligne pour indicateur</p> <p>Ligne Bus ou données avec 2 fils, raccordements inclus, longueur de ligne plus de 10 jusqu'à 25m, Mise en service non comprise à appliquer: 502111100</p> <p>Ligne pour détecteur incendie, comprenant: - socle (M+R) sans cartouche, longueur de ligne plus de 10 jusqu'à 25m, Mise en service non comprise à appliquer: 502111100</p> <p>Montage de cartouche de détecteur d'incendie, montage du socle non compris, Mise en service non comprise à appliquer: 502111100 C11</p> <p>Percement par forage: Ø jusqu'à 30mm, longueur plus de 200 jusqu'à 400mm, Limite responsabilité à appliquer: 502111200 CI23</p> <p>Découpe de matière synthétique Ø jusqu'à 60mm, épaisseur du matériau jusqu'à 10mm CI32</p> <p>Plaque d'obturation ENC Gr.1 CI20</p> <p>Mini-canal en PVC, lxx jusqu'à 20x20mm CI12</p> <p>Ligne pour indicateur feu, comprenant: - indicateur (M+R), longueur de ligne jusqu'à 10m, Mise en service non comprise à appliquer: 502111100</p> <p>Ligne pour appareil d'alarme acoustique ou optique de détection incendie ou similaire, comprenant: - appareil (M+R), longueur de ligne plus de 10 jusqu'à 25m, Mise en service non comprise à appliquer: 502111100</p>				

Offre		2017209		Date 28.08.2017	Page 11
Numéro	Texte	Quantité	Un	Prix unitaire	Montant

Montage et raccordement
d'appareil d'alarme AP IPX4
acoustique pour détection
incendie,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100 C112

Ligne pour poussoir feu,
comprenant:
- poussoir (M+R),
longueur de ligne plus de
10 jusqu'à 25m,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100

Estimatif: dépose et repose
des couvercles, repérage des
différents passages entre les
pièces et les étages. Travaux
d'adaptation. Percements

TOTAL Distribution

10'898.25

TOTAL 1er étage

12'204.15

02.07

2ème étage

a

Canalisation

Canal d'installation en PVC,
lxh = 60x40mm C112

Angle intérieur pour canal
d'installation en PVC,
lxh = 60x40mm
127351042

Angle intérieur LF 40060/61.
Hager AG C111

Estimatif: percement de gros
mur

TOTAL Canalisation

735.35

b

Distribution

1 alimentation depuis la centrale
9 lignes pour détecteur feu
9 lignes pour lampe témoin
1 ligne pour klaxon
1 ligne pour indicateur

Offre

2017209

Date 28.08.2017

Page 12

Numéro	Texte	Quantité	Un	Prix unitaire	Montant
--------	-------	----------	----	---------------	---------

Ligne Bus ou données avec
2 fils, raccordements inclus,
longueur de ligne plus de
10 jusqu'à 25m,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100

Ligne pour détecteur incendie,
comprenant:
- socle (M+R) sans cartouche,
longueur de ligne plus de
10 jusqu'à 25m,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100

Montage de cartouche de
détecteur d'incendie,
montage du socle non compris,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100 CI11

Percement par forage:
Ø jusqu'à 30mm,
longueur plus de 200
jusqu'à 400mm,
Limite responsabilité
à appliquer: 502111200 CI23

Découpe de matière synthétique
Ø jusqu'à 60mm, épaisseur
du matériau jusqu'à 10mm CI32

Plaque d'obturation ENC Gr.1
CI20

Mini-canal en PVC,
lxh jusqu'à 20x20mm CI12

Ligne pour indicateur feu,
comprenant:
- indicateur (M+R),
longueur de ligne jusqu'à 10m,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100

Ligne pour appareil d'alarme
acoustique ou optique de
détection incendie ou
similaire, comprenant:
- appareil (M+R),
longueur de ligne plus de
10 jusqu'à 25m,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100

Offre **2017209**

Date 28.08.2017

Page 13

Numéro	Texte	Quantité	Un	Prix unitaire	Montant
--------	-------	----------	----	---------------	---------

Montage et raccordement
d'appareil d'alarme AP IPX4
acoustique pour détection
incendie,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100 C112

Ligne pour poussoir feu,
comprenant:
- poussoir (M+R),
longueur de ligne plus de
10 jusqu'à 25m,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100

Estimatif: dépose et repose
des couvercles, repérage des
différents passages entre les
pièces et les étages. Travaux
d'adaptation. Percements

TOTAL Distribution

8'210.45

TOTAL 2ème étage

8'945.80

02.08

Combles

a

Canalisation

Mini-canal en PVC,
lxh jusqu'à 20x20mm C112

Tube TIT M20 en PVC C111

Percement par forage:
Ø jusqu'à 30mm,
longueur plus de 200
jusqu'à 400mm,
Limite responsabilité
à appliquer: 502111200 C123

TOTAL Canalisation

497.10

b

Distribution

1 ligne d'alimentation
2 lignes pour détecteur feu
1 ligne pour lampe témoin

Ligne Bus ou données avec
2 fils, raccordements inclus,
longueur de ligne plus de
10 jusqu'à 25m,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100

Offre	2017209	Date 28.08.2017	Page 14		
Numéro	Texte	Quantité	Un	Prix unitaire	Montant

Ligne pour détecteur incendie,
comprenant:
- socle (M+R) sans cartouche,
longueur de ligne plus de
10 jusqu'à 25m,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100

Montage de cartouche de
détecteur d'incendie,
montage du socle non compris,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100 CI11

Découpe de matière synthétique
Ø jusqu'à 60mm, épaisseur
du matériau jusqu'à 10mm CI32

Plaque d'obturation ENC Gr.1
CI20

Montage et raccordement
d'appareil d'alarme AP IPX4
acoustique pour détection
incendie,
Mise en service non comprise
à appliquer: 502111100 CI12

Estimatif: dépose et repose
des couvercles, repérage des
différents passages entre les
pièces et les étages. Travaux
d'adaptation

TOTAL Distribution 1'706.60

TOTAL Combles 2'203.70

02.09 **Participation à la mise en service**

Participation à la mise en
service avec le technicien de
Siemens. Estimation

TOTAL Participation à la mise en service 573.30

02.10 **Courant fort**

Estimation: repérage des
différents groupes sur les
tableaux divisionnaires afin
de refaire les listings
manquants. Faire l'étiquetage
des groupes. Monteur-apprenti

TOTAL Courant fort 1'050.00

Offre **2017209**

Date 28.08.2017

Page 15

Numéro	Texte	Quantité	Un	Prix unitaire	Montant
--------	-------	----------	----	---------------	---------

TOTAL Prestaion Quirici-Frères SA					54'440.85
TOTAL BRUT					74'996.07
Rabais		-3.00	%	74'996.07	-2'249.88
Escompte		-2.00	%	72'746.19	-1'454.92
CHE - 106.989.730 T.V.A		8.00	%	71'291.26	5'703.30
TOTAL NET					76'994.55

Validité de l'offre: 60 jours

Délai: à convenir

Conditions de paiement: net à 30 jours

Les métrés seront actualisés après terminaison des travaux

Frais de port et de transport des fournisseurs: en sus

Evacuation des déchets: en sus

Nous pouvons d'ores et déjà vous assurer un travail soigné, réalisé selon les règles de l'art et restons volontiers à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. En espérant pouvoir collaborer avec vous pour cet ouvrage et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous présentons, nos salutations les meilleures.

QUIRICI Frères SA

Recensement architectural du canton de Neuchâtel

BOUDRY		11-712 ZAL 5
ADRESSE	Rue Louis-Favre 37	
LIEU-DIT		
COORDONNEES	554098 / 199903	
N° PARC. CAD.	6260	

TYPE DE BATIMENT

hôtel de ville/mairie/maison de commune , bourg

DESCRIPTION

Historique : 1443 : les gouverneurs de Boudry tiennent au nom de leurs administrés un cellier à l'endroit de l'actuel hôtel de ville. 1546 : nommé dès cette date 'maison et four de ville'. XVIe et XVIIe siècles : acquisition de diverses maisons qui 'arrondissent' l'immeuble. 1683 : peinture de la grande salle. 1713 : reconstruction du mur postérieur. 1716 : idem avec adjonction de 2 assises de pierre de roc et percement de 2 portes et de 2 fenêtres. 1796 : création de 2 chambres dans le galetas. 1810 : vente de la part possédée par la commune de Cortaillod. 1811 et 1832 : acquisition de bâtiments voisins. La juridiction de Boudry s'agrandissant, on songe à une reconstruction. Des divergences sur l'emplacement nécessitent l'intervention du Conseil d'Etat. C'est le projet de l'architecte Louis Châtelain qui l'emporte. 1832 : démolition du vieux bâtiment. 1834 : inauguration du nouvel hôtel de ville. Description : Nord : rez-de-chaussée en pierre de taille jaune à refends, percé en son centre d'une porte précédée d'un perron. Un étage de 5 fenêtres, simplement crépi, est encadré de chaînes. La division centrale, de faible relief est terminée par un clocheton quadrangulaire coiffé d'un toit à 4 pans. Sud : 3 niveaux d'ouvertures barlongues simples confèrent au bâtiment un aspect de maison locative qui contraste fortement avec la façade nord, résolument monumentale. Le fait confirme que l'accent a été porté sur la frontalité de l'édifice. Intérêts : intérêts historiques et architecturaux multiples et évidents n'appelant pas de commentaires supplémentaires. Altérations : Les nouvelles lucarnes, bien qu'aisément explicables (nécessité de pièces bien éclairées dans les combles, renforcée par le type d'activités qu'elles abritent, tels que bureaux de dessins, etc.) ont , en raison de leur taille notamment, brisé la ligne de l'ensemble du bâtiment. (N. Maillard/RACN/11.06.1991)



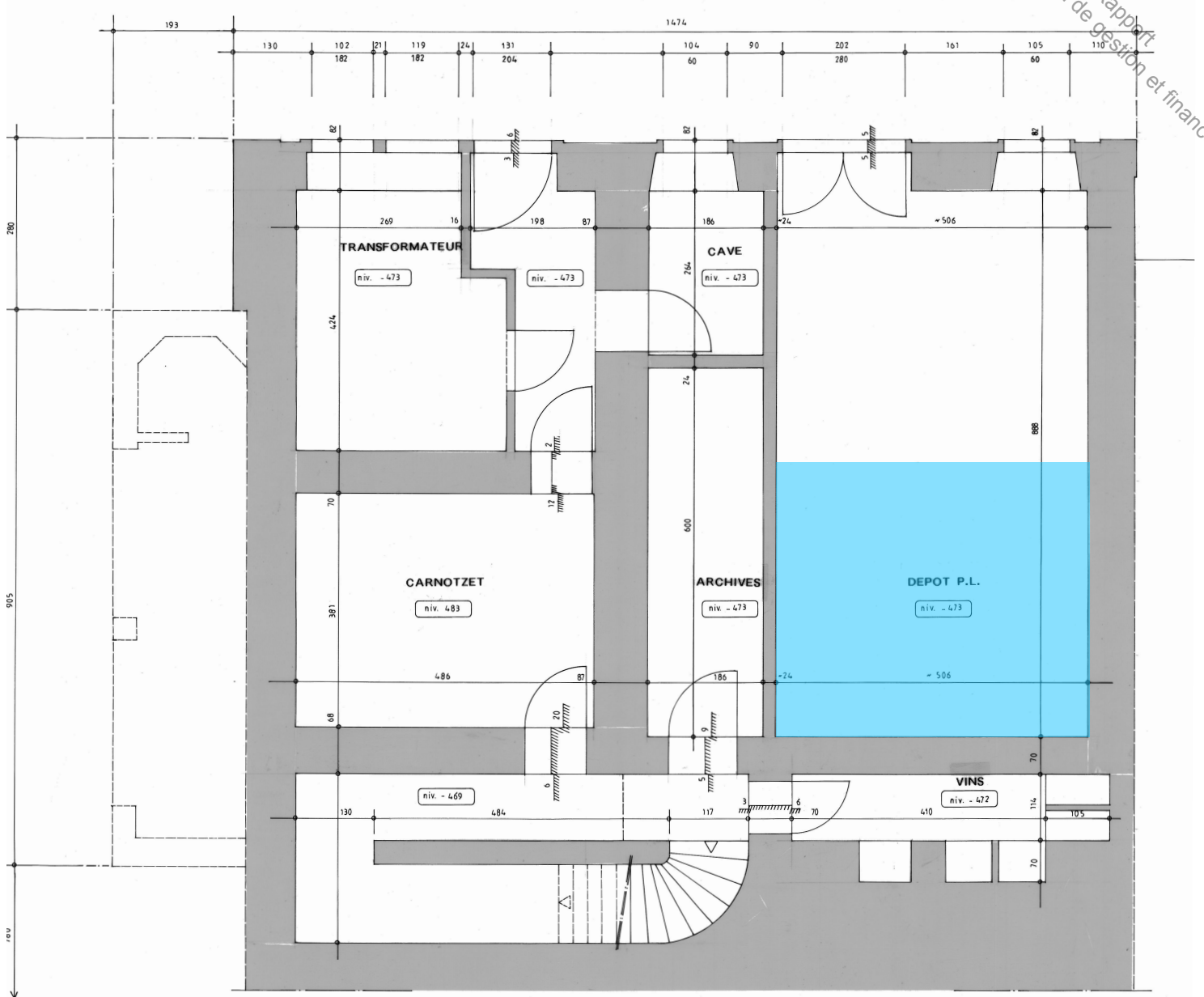
La note RACN concerne tout l'objet, pas uniquement la partie représentée sur cette image

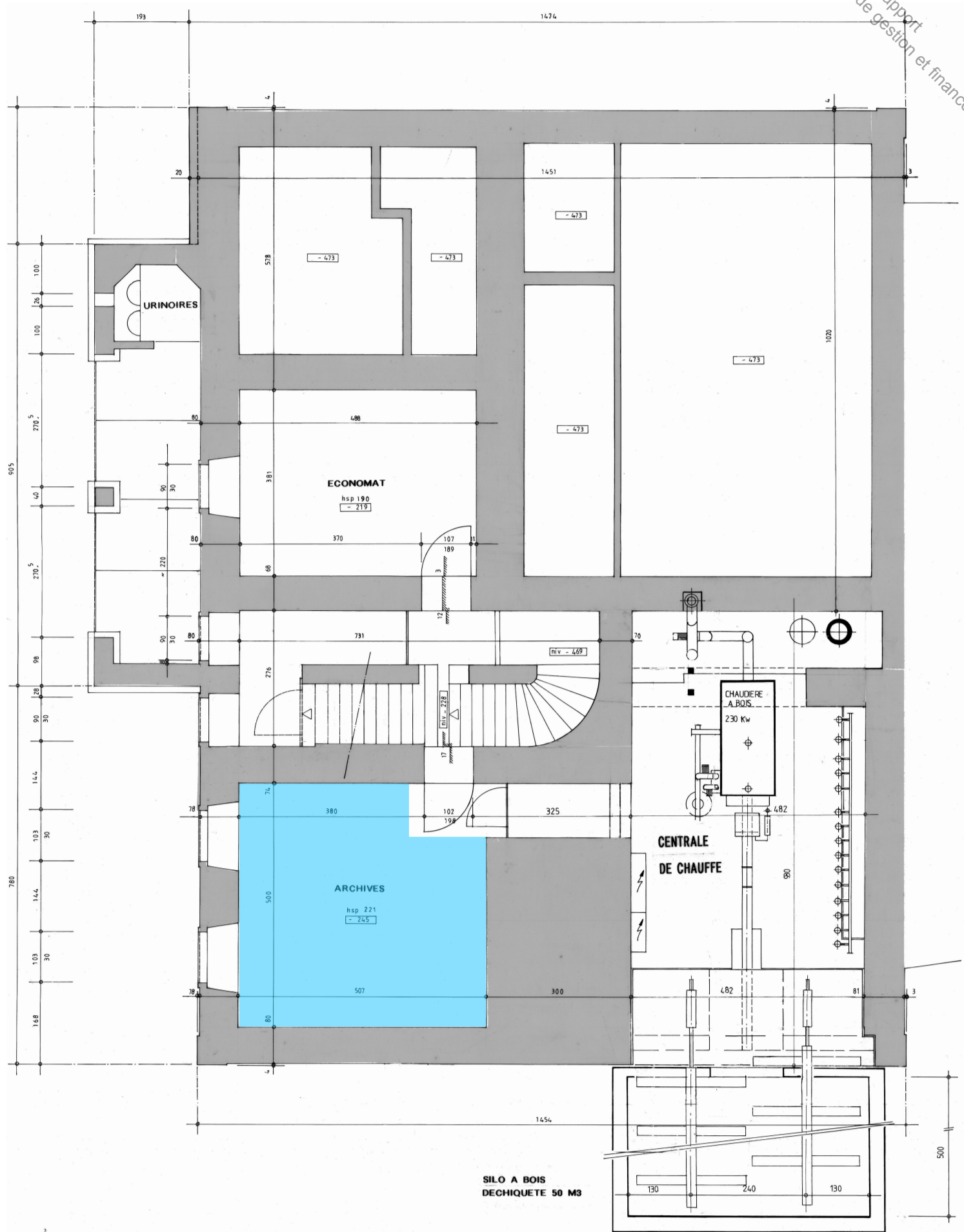
MESURES CANTONALES DE PROTECTION**MIS SOUS PROTECTION LE****MIS A L'INVENTAIRE LE****PARTIES CONCERNEES**
(sans spécification: bâtiment complet)**CONTRAT DE SERVITUDE LE(S)**
CONCERNANT

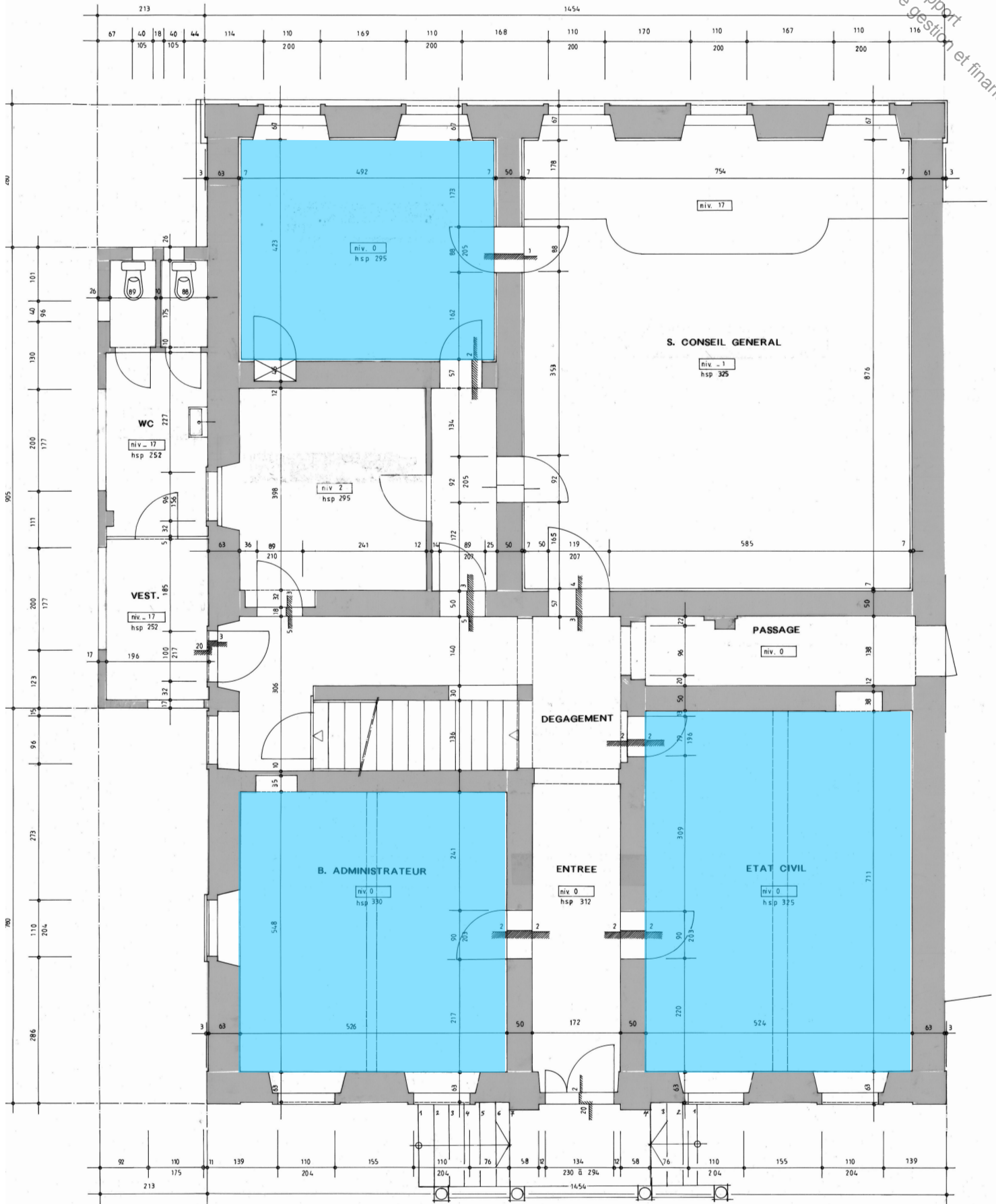
RECENSEMENT ARCHITECTURAL DU CANTON DE NEUCHATEL (RACN)				
DATE	TYPE	RECESEUR	VALEUR	DATE EVALUATION
1991-06-11	ZAL	N. Maillard	2	1992-04-22

Attention, **saisie informatique en cours** ! Pour plus d'informations, s'adresser à :

Office du patrimoine et de l'archéologie
Rue Tivoli 1
2000 Neuchâtel
Tél: 032 889 69 09
Fax: 032 889 62 85
Email : OPAN@ne.ch







Nous vous demandons donc de bien vouloir formellement valider ce crédit d'investissement en acceptant l'arrêté qui vous est proposé.

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le règlement général de Commune du 23 mai 2016,
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,
Vu le budget des investissements 2017,
Entendu la commission de gestion et des finances,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

- Article premier :** Un crédit d'engagement urgent de CHF 80'000.00 ayant pour cadre l'installation d'un système de détection d'incendie pour l'ensemble du bâtiment de l'Hôtel-de-Ville rue Louis-Favre 37 à Boudry est mis à disposition du Conseil communal.
- Article 2 :** La dépense n'est pas inscrite au budget des investissements 2017. Elle remplace l'investissement prévu pour un objet différent et pour le même montant, sur le même bâtiment qui ne sera pas réalisé en 2017.
- Article 3 :** S'agissant d'un crédit urgent, la Commission de Gestion et des Finances dans sa séance du 25 septembre 2017 et conformément à l'article 6 alinéa 1 RCF, a autorisé le Conseil communal à engager la dépense.
- Article 4 :** La dépense est comptabilisée au compte des investissements n° 20171201 et amortie au taux de 5% l'an.
- Article 5 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Boudry, le 6 novembre 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le secrétaire

Daniel Schürch

Jean-Michel Buschini